



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Sapeurs-pompiers

Question écrite n° 39346

Texte de la question

M Jean Giard appelle l'attention de M le ministre de l'intérieur sur les revendications que lui ont exprimées les sapeurs-pompiers professionnels. Les sapeurs-pompiers professionnels sont au nombre de 18 000 en France. Ce nombre est très inférieur aux besoins. Il lui cite l'exemple du département de l'Isère qui, bien que reconnu comme département à hauts risques sur le plan industriel, ne compte que 250 sapeurs-pompiers professionnels répartis sur six casernements. Les sapeurs-pompiers professionnels expriment également le vœu que leur profession soit classée en catégorie dangereuse et insalubre. Il s'agit d'une revendication qui date de 1954 et qui, à ce jour, n'a toujours pas été prise en considération. Ils s'élèvent enfin contre tout projet concernant une départementalisation du personnel ainsi que contre toute tentative de militarisation puisque, actuellement, et depuis plus d'un mois, un contingent d'une dizaine de militaires de la sécurité civile a été mis en place au centre de secours principal de Grenoble. Ces militaires effectuent le même service que les sapeurs-pompiers professionnels, à savoir quarante-huit heures de garde pour quarante-huit heures de repos. Ils interviennent aussi bien pour les secours aux accidentés de la route que pour les incendies de toute nature. Ils considèrent que ces militaires ne sont pas aptes à intervenir, au contraire des sapeurs-pompiers professionnels qui sont des techniciens professionnels. Il lui demande donc les dispositions qu'il entend prendre sur l'ensemble des problèmes qui lui ont été exposés.

Données clés

Auteur : [M. Giard Jean](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39346

Rubrique : Sécurité civile

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1728